

## **Réseau International des Universités - International Universities Network (IUN) Promu par la Route des Phéniciens**

À la suite de l'Assemblée Générale de la Route des Phéniciens tenue à Jaén (Espagne) le 10 octobre 2017, le Comité Scientifique de la Route des Phéniciens, formé par

Coordinatrice du Comité Scientifique :

Prof. Alessia Mariotti

Université de Bologne, Rimini Campus (Italie)

D'autres membres :

Prof. Arturo Ruiz Rodriguez (président de la période triennale 2013-2016)

Université de Jaén (Espagne)

Prof. Wided Majdoub

Université de Sousse (Tunisie)

Prof. Jocelyne Napoli

Université Paul Sabatier, Toulouse III (France)

Prof. Rachid Chamoun

Directeur, LAU – Louis Cardahi Foundation

Université Libanaise American (Liban)

Président pro tempore de la Confédération :

Prof. Giovanni Brizzi

Université de Bologne (Italie)

Directeur de la Confédération :

Dr Antonio Barone

A décidé la mise en place d'un **Réseau Universitaire International (International Universities Network - IUN)** pour soutenir la Route des Phéniciens - Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe, formé par les institutions qui ont signé un accord de coopération bilatérale avec la Route des Phéniciens.

Le Comité Scientifique accepte comme suit :

### ARTICLE 1

Promouvoir un réseau de coopération dans les domaines de la recherche et de l'enseignement et pour la promotion de projets économiques, scientifiques et culturels d'intérêt commun liés à l'un des thèmes suivants: patrimoine culturel matériel et immatériel, dialogue interculturel, tourisme culturel, archéologie et histoire, sciences du tourisme et développement local, éducation et pédagogie, gestion culturelle, communication et développement durable, itinéraires paysagers et culturels, avec une attention particulière à la Route des Phéniciens - Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

## ARTICLE 2

La coopération entre la Route des Phéniciens et des institutions concernées peut influencer sur les activités suivantes :

- a) Développement de projets de recherche d'intérêt mutuel sur la base d'un protocole à définir sur trois ans;
- b) Visites d'étude par des membres et des chercheurs des différentes institutions impliquées afin de mener des recherches et d'améliorer la formation du personnel scientifique;
- c) Organisation conjointe de master, camps d'été et d'hiver, séminaires, colloques et discussions sur des sujets d'intérêt commun;
- d) Échange de bonnes pratiques ;
- e) Mobilité des étudiants entre les institutions impliquées et la Route.

## ARTICLE 3

La Route des Phéniciens et toutes les Institutions conviennent que chaque Institution établira chaque année, en mai, le plan d'action annuel du Réseau.

## ARTICLE 4

La Route des Phéniciens et toutes les Institutions conviennent que chaque Institution couvrira les frais de déplacement pour ses membres et chercheurs afin d'assister aux réunions du Réseau.

## ARTICLE 5

Chaque Institution s'engage à signer des accords de collaboration avec d'autres membres du Réseau, en utilisant également le soutien de programmes UE spécifiquement dédiés (E+).

## ARTICLE 6

Chaque Institution nommera un délégué pour le réseau IUN.

Le Réseau est dirigé par un Coordinateur et soutenu par le Secrétariat de la Route des Phéniciens, représenté par son Directeur.

## ARTICLE 7

La résolution de tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent accord sera confiée à un comité spécial composé d'un membre de chaque Institution et d'un troisième membre choisi d'un commun accord.

## ARTICLE 8

D'autres Institutions intéressées pourront conclure des accords bilatéraux avec la Route des Phéniciens et faire partie de ce Réseau.

Le Président pro tempore de la Confédération

**Giovanni Brizzi**

*Signé*

Le Directeur de la Confédération

**Antonio Barone**

*Signé*

La coordinatrice du Comité Scientifique

**Alessia Mariotti**

*Signé*